PAS DE SERVICE PUBLIC SANS FINANCES PUBLIQUES !

Solidaires Syndicat National Finances Publiques

la cgt Finances Publiques

FO DGFiP

Cfdt: Finances Publiques

Syndicat National CFTC DGFIP

Pas de service public sans finances publiques

Urgentistes, personnels de santé, pompiers, enseignants, policiers, collectivités locales… Toutes et tous réclament les moyens d'exercer leur mission de service public au service de l'intérêt général, sereinement, en toute sécurité ; une rémunération à la hauteur de leur engagement quotidien au service des usagers et du citoyen.

La politique fiscale du gouvernement opère d'année en année un tarissement des sources de financement du service public, rompant avec la justice fiscale et bafouant au passage l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen :
«Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés».

Pourtant, à quoi ressemblerait notre société sans l'impôt ? N'est-il pas le plus fidèle allié de la majorité des citoyens ? Moins d'impôt, c'est moins de services publics, c'est moins de redistribution, toujours plus pour les plus riches.

Une véritable lutte contre la fraude fiscale permettrait de ramener au budget de l'État pour le financement des services publics, tout ou partie des dizaines de milliards d'euros qui lui échappe. Elle répondrait de plus à l'exigence de justice fiscale. Nous n'en prenons pas le chemin du tout, c'est clair.

Il est facile ensuite de présenter la problématique des équilibres budgétaires comme l'alibi aux suppressions d'emplois et aux restructurations incessantes.

La démonstration vaut aussi pour la protection sociale.

Le combat que nous menons aux Finances Publiques pour la défense de l'ensemble de nos missions, pour le renforcement de nos structures et contre les projets destructeurs en cours et à venir n'est donc pas une bataille corporatiste. Ce n'est pas le combat des seuls agents des finances publiques. C'est une lutte pour l'intérêt général, pour le service public tout entier. Une lutte citoyenne !

Nous assumons pourtant, au prétexte d'une exemplarité hallucinante, à nous seuls la quasi-totalité des efforts en matière de suppressions d'emplois et de baisse des budgets de fonctionnement. Nous sommes aussi pratiquement les seuls à subir les préconisations du rapport CAP 22 dans son volet restructurations, transferts et privatisations de missions.

Notre combat est aussi celui de tous les autres secteurs de la Fonction publique. Ce que nous voulons, ce que nous portons, c'est une ambition pour tout le service public, pour tous les services publics. Préserver et renforcer la DGFiP constitue donc une urgence sociale ! Pas de services publics sans finances publiques.

Envoyé en préfecture le
Reçu en préfecture le
Affecté le
ID :

DÉPARTEMENT DE

ARRONDISSEMENT DE

Séance du

Domaine :
Autres domaine de compétences

Sous-domaine :
Voeux et motions

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.
La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Opposition à la fermeture de trésorerie de proximité

L'an deux mil dix-neuf, le à , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire.

Présents :

Absents :

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance :

VOTE POUR : CONTRE : ABSTENTION :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets déjà présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département de la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse par le Ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les Mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les MSAP (maisons de services publics),

Vu le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

Vu le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics,

DÉCIDE de s'opposer au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,

EXIGE le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement d'impôts, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des Collectivités Locales et des établissements publics locaux.

Le Maire,

Le plan Darmanin nous affaiblit, il affaiblit la République

Les organisations syndicales de la DGFiP signataires vous alertent sur la réalité et les conséquences du projet des pouvoirs publics concernant l'évolution du réseau territorial de la Direction Générale des Finances publiques (DGFiP).
Ce projet, qui a déjà suscité de vives réactions de nombreux élus locaux, est l'affaire de tous les élus locaux. D'ici 2022, il vise à réorganiser l'ensemble du réseau territorial et des implantations de la DGFiP. Ce projet a été conçu pour permettre la suppression de plusieurs milliers d'emplois et s'inscrit dans la vision d'un service public dématérialisé au-delà du raisonnable.

Les trésoreries de proximité sous leur forme actuelle n'existeraient plus. Leurs missions seraient scindées entre des services de gestion comptable (SGC), environ trois fois moins nombreux que les trésoreries actuelles, et des conseillers aux décideurs locaux (CDL). Les SGC, éloignés géographiquement de la plupart des communes rurales, industrialiseraient les processus comptables avec un nombre très élevé de budgets à gérer. Et ils se trouveront donc également éloignés humainement et professionnellement des ordonnateurs locaux.

Quant aux CDL, ils n'assureraient pas d'accueil de proximité puisqu'ils seraient chargés de livrer un conseil juridique, fiscal et financier aux collectivités locales. Cette évolution ne constitue donc en rien un renforcement du conseil aux collectivités locales.

De nombreux services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple) verraient leur nombre se réduire par voie de suppressions et de regroupements. Dans un obscur jeu de bonneteau, certains services implantés dans des grandes villes se verraient transférés vers d'autres, sans les compétences territoriales permettant d'accueillir le public de la nouvelle résidence.

Pour tenter de convaincre les élus locaux du bien fondé de sa démarche, le gouvernement axe la promotion de son projet sur les «points de contact» qu'il entend mettre en place au travers des «maisons France service» (MFS) et de formes d'accueil itinérants.

Cette communication est trompeuse : elle mélange l'évolution du réseau propre de la DGFiP et celle de structures légères, généralistes, et à la pérennité très incertaine.

Loin d'être des services de la DGFiP au professionnalisme et à l'expertise reconnus, ces «points de contact» seraient juste constitués de deux personnes au statut non précisé (contractuels, fonctionnaires territoriaux…) censées assurer un accueil de premier niveau pour des administrations et des opérateurs nombreux et très divers (CAF, CNAV, CNAM, Pôle emploi, la Poste, certains accès de services des ministères du Travail, de l'Intérieur ou de la Justice, etc.).

Pour la DGFiP, les MFS se cantonneraient au dépôt de déclarations et de réclamations, à la prise de rendez-vous et à l'accès à un poste informatique. L'accueil ne sera pas assuré par des agents de la DGFiP. Ces derniers pourraient s'y rendre ponctuellement, lors de certains pics de charge et essentiellement sur rendez-vous. Le coût de ces dispositifs ne sera pas neutre pour les collectivités locales. Surtout, leur pérennité n'est aucunement garantie par le gouvernement.

Cette «géographie revisitée» se traduira par un repli territorial inédit et brutal de la DGFiP. En effet, pour les communes et cantons où des services de la DGFiP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc.), ils seraient remplacés par une «Maison France service» au mieux, et sans garantie de qualité, ni de fréquence du service public rendu. Concrètement, pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs, entraînant un coût financier et environnemental non pris en compte à ce stade du projet, subir plus de délais d'attente et/ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet. L'économie locale sera par conséquent elle aussi bouleversée.

Ce projet, véritable déménagement du territoire, se traduira par une désertification accrue des services de l'État en zone rurale et par une dégradation de l'accompagnement quotidien des élus locaux. Il va accroître le sentiment d'abandon et décevoir la population. Par exemple les MFS ne peuvent remplacer un service public technicien. Ce projet va également contribuer à éloigner la population de l'impôt, au risque d'affaiblir un peu plus le consentement à l'impôt.

Ce projet s'accompagne d'autres évolutions tout aussi néfastes tendant à transférer exclusivement aux débitants de tabac l'encaissement du numéraire des administrés redevables d'impôts, d'amendes ou de produits locaux. Quant à vos régisseurs, ils ne pourront plus déposer leur numéraire à nos caisses puisqu'un appel d'offre est lancé afin de déterminer le réseau qui les accueillera.

La fraude fiscale atteint par ailleurs des niveaux records ! Le caractère dissuasif du contrôle est sévèrement remis en cause par le choix d'une politique d'élargissement des procédures de régularisation et de simple accompagnement des entreprises à l'issue des contrôles.

Il en va de même du développement de l'accueil sur rendez-vous des particuliers et des entreprises qui, sous couvert de meilleur service, se traduira par des calendriers surchargés et des rendez-vous espacés dans le temps.

Nous avons en partage cet attachement au service public, aux territoires, aux usagers. C'est notre combat quotidien. C'est pourquoi nous avons besoin de votre soutien et de votre intervention dans un débat qui engage bien d'avantage que le seul avenir des agents de la DGFiP

Les organisations syndicales de la DGFiP se tiennent à votre disposition pendant ce salon pour vous rencontrer et échanger sur ces sujets. Notre combat n'est nullement corporatiste. C'est un combat pour des valeurs, la place et le rôle du service public dans nos territoires.

Démétropolisation : le piège !

Dans le cadre de son projet de nouveau réseau de proximité, le ministre prévoit de délocaliser des services des grandes métropoles vers les villes rurales ou péri-urbaines. Il prétend ainsi répondre aux demandes de services publics de proximité exprimées notamment lors des mouvements sociaux qui ont émaillé l'année passée.
Élus de ces collectivités et peut-être d'autres, vous venez d'être destinataires de l'appel à candidature de Gérald Darmanin.
La DGFiP vous propose donc de candidater pour accueillir des services des finances publiques actuellement localisés dans les métropoles. Elle vous précise que ce seront des services de quinze à cinquante agents par ville d'implantation et qu'une même commune pourra accueillir plusieurs services.
L'intersyndicale DGFiP tient à vous alerter sur la réalité de ce transfert.

Pour postuler, vous devrez

– **Pouvoir accueillir des services de la DGFiP :** sans en connaître la mission, sans connaître le volume des emplois concernés et sans en connaître les besoins techniques.

– **avoir une bonne couverture numérique :** sans connaître les besoins techniques de la mission, il paraît impossible de savoir si votre couverture numérique sera suffisante !

– **des bonnes conditions de stationnement :** entre accueillir 15 agents ou 300, cela ne va sûrement pas être la chose en matière de stationnement dans les centres-villes ...

– **proposer des conditions financières intéressantes ...** mais alors, pensez-vous que l'État assumera la réelle compensation budgétaire entre la charge et le coût réellement induit pour l'accueil de nos services ? L'expérience a souvent prouvé le contraire ...

– **proposer des facilités pour faire garder les enfants :** pourquoi la DGFiP vous impose-t-elle cette condition quand c'est l'État, lui-même, qui signe des conventions avec des crèches, publiques ou privées, auxquelles il verse une rémunération en échange de l'accueil d'enfants des agents de l'État ?…

– **proposer des facilités pour scolariser les enfants :** entre la réforme de l'éducation nationale, les fermetures de classes, la réforme des rythmes scolaires qui s'imposent à vous et frappent directement votre budget, la scolarisation de la jeunesse est devenue une vraie difficulté locale dont vous n'avez pas l'entière maîtrise !

– **disposer de débouchés professionnels locaux pour les conjoints des agents de la DGFiP :** comment pouvez-vous répondre à ce critère tellement subjectif ? Rien ne peut prédire quels types d'emplois sont plus adéquats aux conjoints des agents de la DGFiP ! devrez-vous offrir une banque de l'emploi ??

– **proposer des solutions de logement en lien avec les bailleurs sociaux :** avec la loi ELAN, la privatisation des HLM va réduire l'offre… la politique actuelle en matière de logement social brade un patrimoine qu'il ne sera pas possible de reconstituer dans les conditions actuelles de prix dans les zones où il est le plus nécessaire. Avec quels moyens pourriez-vous donc répondre favorablement pour accueillir des familles entières d'agents de la DGFiP ?

Ne vous méprenez pas, ces agents ne seront pas là pour assurer un service public de proximité. Car ce seront des agents dont les missions seront exercées à distance et en aucune façon pour la population locale.

La DGFiP vous précise que ces agents seraient déplacés vers vos villes sur la base du volontariat, progressivement et annuellement à mesure que les agents concernés par ces missions dans les grandes métropoles quitteront leurs fonctions suite à une mutation spontanée ou des départs à la retraite. Nous pouvons donc présager qu'il s'agira principalement d'agents sortis des écoles de la DGFiP (ce qui évitera habilement les déplacements d'office), éloignés de leur région d'origine, et qui aspireront légitimement à la rejoindre rapidement.

Croyez-vous donc vraiment que l'accueil de quelques centaines d'agents dans ces conditions contribuera réellement à redynamiser l'économie locale ?

Pour nos organisations, le but pour la DGFiP est de vider des locaux et de faire des économies sur son parc immobilier. Sa logique est purement budgétaire !
Notre administration dispose d'un des réseaux les plus dense des administrations d'État (avec près de 5000 services répartis sur l'ensemble du territoire, au plus près de ses usagers et de ses partenaires), mais vous demande d'accueillir ses services...
Cela confirme qu'elle n'a pas pour objectif d'assumer elle-même sa réorganisation territoriale. Depuis 2002, après plus de 40.000 suppressions d'emplois, elle devrait pourtant disposer de nombreux locaux disponibles !

Non, la «dé métropolisation» n'est pas la solution à la revitalisation de vos territoires !
Cette dévitalisation est due en vérité à une politique de désengagement de l'Etat des territoires qui sacrifie un à un les services publics, à une politique ultra-libérale qui privatise des biens publics financés par la solidarité nationale.

Non, le service public n'est pas un produit financier mais un choix de société.

En votre qualité d'élu, vous êtes le mieux placé pour savoir qu'un territoire est en partie attractif grâce à ses infrastructures et ses services publics. Vous connaissez l'impact du désengagement de l'État sur l'économie locale.

Il est plus que temps d'arrêter les politiques qui détruisent le service public républicain. Les usagers, les collectivités ont besoin d'interlocuteurs physiques, de proximité pour appréhender des situations humaines. C'est un facteur de cohésion sociale. Il faut rétablir toutes les offres publiques : santé, éducation, sécurité civile, transport, énergie, logement, et prendre conscience qu'il n'y a pas de Service public sans finances publiques !

Nous vous engageons à nous soutenir, à refuser le plan Darmanin : prenez des délibérations et demandez publiquement au directeur départemental le maintien des services de pleine compétence de la DGFiP avec des agents techniciens.
Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer et pour échanger sur la présence de la DGFiP sur le territoire. Nous serons d'ailleurs présents aux salons des maires du 19 au 21 novembre.

NB : Nous vous remercions de nous faire parvenir les délibérations que vous prendriez (pour information).

Combattre la fraude fiscale, vraiment !

La fraude fiscale est un phénomène d'ampleur qui dégrade le consentement à l'impôt, plombe les finances publiques et fausse l'activité économique. Les mesures de ces dernières années prises tant en France que dans d'autres pays sous la pression de l'opinion ne suffisent pas à endiguer le phénomène. La fraude a malheureusement toujours un temps d'avance.

Pour mieux la combattre, le renforcement des moyens juridiques, humains et organisationnels des administrations fiscales est une nécessité absolue. De ce point de vue, le gouvernement a beau publiquement vanter la création d'une «police fiscale» ou manipuler plus ou moins habilement les résultats, il ne peut valablement pas prétendre qu'il fait tout pour combattre la fraude fiscale dont le niveau avoisine probablement le montant du déficit public.

Des moyens humains en diminution

Pour gérer les données fiscales, détecter la fraude, mener les opérations de contrôle et recouvrer l'impôt, des moyens humains sont indispensables. Or, la DGFiP en perd chaque année. 40 000 emplois ont été supprimés depuis 2002, dont plus de 3000 dans les services de contrôle depuis le milieu des années 2000, soit 1/4 de l'effectif. En outre, les restructurations n'ont pas épargné les services départementaux de contrôle. Elles devraient s'accélérer dans le cadre du projet de nouveau réseau de proximité (NRP).

La conséquence de cet affaiblissement est visible : le nombre de contrôles diminue, tout comme les résultats du contrôle fiscal. Tout cela, alors que toutes les enquêtes d'opinion montrent que la lutte contre la fraude fiscale est l'une des priorités de la population.

Un changement d'approche : la prestation de service plutôt que le contrôle

Le gouvernement ne se contente pas d'affaiblir les moyens humains et organisationnels de la DGFiP. Il entend désormais réorienter profondément le sens même du contrôle fiscal.

Fondamentalement, celui-ci constitue la contrepartie du système déclaratif. Il doit permettre de servir l'intérêt général en identifiant l'impôt éludé et en sanctionnant les comportements frauduleux. A contresens de ces principes, le gouvernement entend faire du contrôle fiscal un outil au service de la compétitivité des entreprises.

Alors que l'accompagnement et le conseil sont déjà rendus par différents services de la DGFiP, on l'introduit dans la sphère du contrôle fiscal… laquelle prenait déjà sa part de conseils.

Alors que le «droit à l'erreur» était déjà intégré dans le contrôle fiscal depuis des années, le gouvernement joue les novateurs en amenant surtout de la complexification au travers des dispositions fiscales de la loi «Essoc» (loi pour un État au service d'une société de confiance). Résultat, le temps conséquent qui est passé à mettre en œuvre ces nouveaux mécanismes ne l'est moins pour contrôler…

Pire, afficher d'emblée le principe selon lequel tout contrôle fiscal doit se conclure de manière « apaisée » – ce qu'il est le plus souvent – démontre une orientation poussant les agents des Finances publiques à tout faire pour l'acceptation du contrôle… ce, en réduisant par exemple le montant des éventuelles sanctions.

De facto, une telle orientation s'éloigne de la finalité du contrôle fiscal. Elle envoie le signal que l'intérêt économique de l'entreprise contrôlée prime sur l'intérêt général et l'application du droit fiscal. Ce sont les Finances publiques, les entreprises et les particuliers respectueux de leurs obligations fiscales qui en feront les frais à travers des distorsions de concurrence. Et avec eux, la cohésion sociale, le consentement à l'impôt... Le gouvernement prétendra combler le manque à gagner pour le budget de l'État par de nouvelles suppressions d'emplois.

Payer en numéraire et en carte bleue chez les buralistes plutôt qu'à la DGFiP... ?

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a annoncé que les usagers pourront bientôt payer en numéraire et en carte bleue les créances fiscales mais aussi les sommes dues aux collectivités locales ou Établissement Publics de Santé chez les buralistes.

Il justifie cette décision en arguant que le réseau des buralistes est beaucoup plus dense (bien qu'en recul très sensible...) que celui de la DGFiP et que ses horaires d'ouverture sont plus larges. En réalité, le gouvernement s'emploie à affaiblir le service public pour justifier son projet.

Le gouvernement ne manque pas d'air...

Depuis 2002, la DGFiP a perdu 40 000 emplois et près de la moitié de ses trésoreries de proximité. Le gouvernement entend désormais porter un coup fatal au réseau territorial de la DGFiP avec son projet concernant la déconcentration de proximité. Il en profite pour transférer aux buralistes des missions qui, par nature, relèvent du service public.

Deux poids deux mesures et un service public abîmé

Les buralistes pourront donc encaisser des sommes en numéraire jusqu'à 300 euros et par carte bancaire, dans la limite de 300€ pour les impôts et sans limite pour les autres créances. En d'autres termes, le gouvernement autorise aux buralistes ce qu'il interdit à la DGFiP : l'encaissement de sommes en numéraire…

Concrètement, lorsqu'un usager voudra régler une somme en numéraire auprès d'un service de la DGFiP, nos collègues n'auront d'autre choix que de le renvoyer vers un buraliste. C'est la négation même de ce que doit être le service public. Il ne s'agit donc en rien d'une simplification, mais bien d'une privatisation d'une mission de service public !

Ce transfert de mission a en effet un coût pour la collectivité : les buralistes seront en effet rémunérés 1,5 euros par acte, tout comme la Française des jeux que le gouvernement va privatiser et qui mettra à disposition ses terminaux pour le transfert des flux.

Pour nos organisations, autoriser le paiement en numéraire exclusivement auprès d'opérateurs privés est contraire aux principes du service public. Il est tout aussi inacceptable d'assister à un tel transfert de mission sur fond d'affaiblissement sans précédent de la DGFiP.

Agences comptables dans le secteur local : Une suspension suspecte !

L'expérimentation des agences comptables est suspendue en raison du faible nombre de collectivités retenues (2), et du mécontentement des agents et des comptables publics, sans oublier celui des élus appelés à financer le dispositif. Pour autant, le gouvernement ne semble pas avoir renoncé à développer des agences comptables au sein des collectivités territoriales : l'expérimentation n'est en effet que « suspendue »...

Et pour cause ! Cette expérimentation pourrait être remise au goût du jour après les municipales par le ministre, fort de l'inscription de celle-ci dans la loi de finances 2019 avec possibilité d'appels à candidatures en 2020, 2021 et bilan (avant généralisation ?) en 2022.

Ce dispositif pourrait également s'articuler avec le nouveau réseau de proximité : comment ? En créant des services facturiers adossés aux Services de Gestion Comptables (SGC) qui, en fusionnant services prescripteurs et comptables, pourraient, dans certains cas, déboucher sur des agences comptables.

Si ces agences reviennent dans le paysage post-municipales, elles vous feront courir, à vous élus, un double risque :

1. Un risque politique lié à l'abandon du principe républicain de séparation ordonnateur/comptable qui fonde notre organisation comptable et financière publique et ce, de façon identique et cohérente sur tout le territoire.

Le maire sera en première ligne puisqu'il aura nommé son agent comptable (comptable DGFIP choisi ou fonctionnaire territorial ou contractuel) et que ce dernier sera rémunéré par ses soins. Internaliser la fonction comptable chez l'ordonnateur peut être interprété, à tort ou à raison, par les administrés, comme une menace sur le bon emploi et le contrôle des deniers publics.

Et quid de la responsabilité de l'élu qui pourrait devenir non seulement politique mais aussi financière ; la refonte du régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics est actuellement en débat et son extension a été envisagée !

Bref, vous l'aurez compris : Les promoteurs de cette expérimentation y voient non seulement l'opportunité de supprimer de soi-disant «doublons» dans la chaîne comptable, mais surtout de supprimer purement et simplement la séparation ordonnateur-comptable pourtant gage d'efficacité et de protection pour les élus et les finances des collectivités.

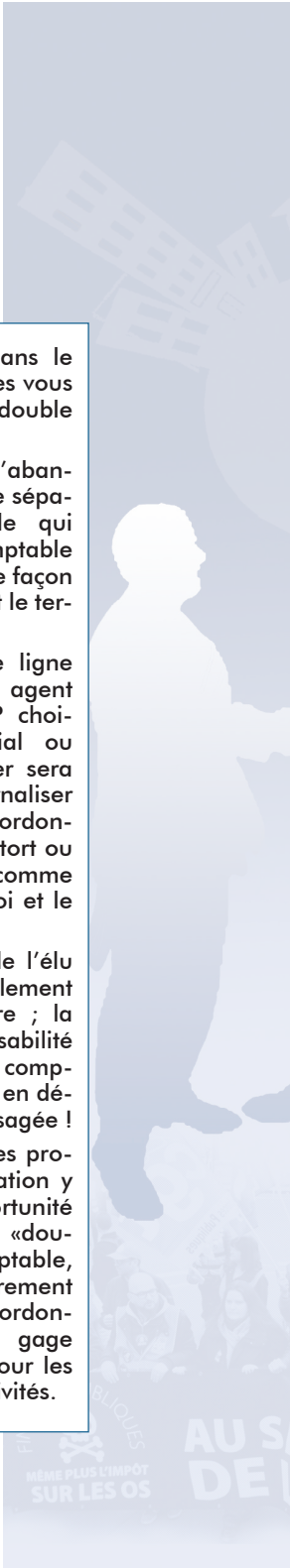

2. Un risque financier par des coûts reportés sur les collectivités locales. En effet, l'agence comptable est financée intégralement par la collectivité tant pour les salaires des agents et du comptable que pour les locaux.

A ce titre, l'opération bassement commerciale de mars 2019 de la DGFiP tendant à proposer un rabais consistant à prendre en charge la moitié de la rémunération de l'agent comptable dans un premier temps a fait un flop !

Le gouvernement essaie de liquider la tenue des comptes locaux au motif de réduction du nombre de fonctionnaires en la repassant aux collectivités, mais comment ces dernières feront-elles ?

Autre preuve de cette relation perdant-perdant : les collectivités se voient ponctionner 25 M€ au titre de la suppression des indemnités de conseil dans le PLF 2020 !

A côté de ces deux risques majeurs, des problèmes de formation et de perte de technicité peuvent aussi survenir.

Enfin, un projet de réforme du statut et du rôle de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes est à l'étude. En supprimant le statut de magistrat, l'Etat ôterait à l'action publique non seulement le contrôle comptable mais aussi le contrôle financier juridictionnel.

Qu'il s'agisse de liens avec les collectivités locales, de fiabilisation des comptes ou de simplification, les agences comptables n'apporteront aucune valeur ajoutée au regard de l'existant. Ce projet s'inscrit en fait dans un projet plus vaste d'externalisation de ces missions.

Pour nos organisations syndicales les grands principes républicains que sont la séparation ordonnateur/comptable et la responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables publics, régis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique doivent être maintenus et consolidés.

Le réseau des TPE et des PME victimes du projet de restructuration de la DGFiP

Les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO-DGFiP et CFDT – CFTC Finances Publiques souhaitent vous alerter par la présente sur les conséquences du projet de réforme relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des finances publiques (DGFiP) sur les entreprises, notamment les petites, moyennes et très petites entreprises (PME).

Le gouvernement s'est engagé dans une profonde réforme des services territoriaux de la DGFiP. Si celui-ci concerne tout particulièrement les trésoreries de proximité, d'autres services comme les services des impôts des entreprises (SIE) sont également concernés. De manière générale, le nombre de SIE devrait fortement diminuer, ce qui les éloignera du tissu économique.

A titre d'exemple, dans le Puy-de-dôme, il est prévu qu'en 2022, ne subsistent que 2 SIE au lieu de 7 actuellement. Dans les Alpes-Maritimes, le nombre de SIE passerait de 10 à 4 sur la même période. Dans le Val-de-Marne, le nombre de SIE passerait de 8 à 3. Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive. Ce mouvement de réduction du maillage des SIE concerne tous les départements.

Cette réduction des implantations s'inscrit dans une chute brutale et inédite du nombre de services de la DGFiP. Il ne sera pas compensé par la hausse du nombre de «Maisons France Service» comme le gouvernement et les pouvoirs publics le prétendent. Composées de deux agents qui n'appartiendront pas obligatoirement à la DGFiP (à l'instar de ce qui existe dans les actuelles Maisons de service au public), ces structures légères sont censées constituer des points de contacts généralistes pour plusieurs administrations et opérateurs de l'État. Compte tenu de leurs moyens et de leur périmètre, il leur sera donc impossible d'assurer un accueil de qualité.

Or, c'est bien d'un accueil technicien et de proximité dont ont besoin les entreprises. Les questions relatives aux régimes d'imposition et aux obligations déclaratives, aux difficultés de paiement ou à la législation fiscale pour ne citer que ces exemples seront donc traités dans des conditions dégradées. L'éloignement et la hausse de la charge de travail des agents affectés dans les SIE constituent ainsi deux facteurs qui vont dégrader davantage le service public. Ce qui, par conséquent, nuira aux PME et TPE dont les besoins ne peuvent être traités à distance. La solution ne passe donc pas, par le développement d'une plate-forme distante dédiée aux SIE qui, si elle était mise en œuvre, ne serait qu'un faux palliatif au besoin de proximité.

Pour masquer ce recul du service public, les directions locales prévoient la mise en place «d'antennes» de SIE. Or, tout montre qu'elles ne seront pas pérennes et qu'elles posent d'ores et déjà de réels problèmes en raison de la complexité des relations avec leur SIE de rattachement. De plus, la direction générale veut désormais généraliser l'accueil sur rendez-vous dans les SIE, érigeant ainsi un obstacle supplémentaire dans l'accès au service public pour les PME et les TPE.

Moins de SIE, des antennes, un accueil sur rendez-vous ; le désengagement des pouvoirs publics est clair. D'autant que ces orientations concernent aussi un autre interlocuteur «DGFiP» des entreprises, les pôles de contrôle et d'expertise, et sont contradictoires avec les besoins des entreprises.

Pour nos organisations, le service public doit permettre, quelque soit leur niveau de complexité, de répondre, avec le plus grand professionnalisme aux sollicitations des usagers, dont font naturellement partie les PME et TPE. Les projets des pouvoirs publics vont à contresens de ces besoins.